

ARTICLE 5 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formatted: French (Canada)

...

Autres membres du CA

Le Conseil peut inviter jusqu'à quatre (4) autres membres pour fournir des compétences professionnelles, des informations spécialisées, ou de l'aide à un projet particulier, sans avoir recourt à des élections.

Ils peuvent habiter en dehors du secteur de Deschênes.

Si accordé par un vote des membres en règle du CA, jusqu'à deux (2) de ces membres ajoutés ~~ils n'ont pas~~ peuvent avoir le droit de vote.

Formatted: Font: Century Gothic, 12 pt, French (Canada)

Formatted: No Spacing, Left

Formatted: Font: Century Gothic

Un tel autre membre invité peut offrir de l'assistance juridique, financière, en planification, en communications ou autres compétences et peut offrir des contacts qui ne sont pas autrement disponibles au Conseil.

Ces autres membres invités serviront avec les membres réguliers du Conseil exécutif avec un mandat de nomination jusqu' ~~à la fin de l'année fiscale~~ à l'AGA suivante, ou que les circonstances spéciales peuvent exiger.